

La numérisation et la flexibilisation des rapports de travail

08.30 – 09.00

Accueil avec café et croissants

Matin

Contexte général

- Les notions
 - La «flexibilisation» du travail
 - Le caractère «mobile» du travail
 - Le télétravail
 - Les autres modes de travail «nouveaux»
- Les éléments caractéristiques à analyser
 - Flexibilisation des horaires
 - Flexibilisation de la place de travail
 - Flexibilisation de l'employeur
 - Flexibilisation des tâches de travail
- Le cadre juridique en général

Pause

La flexibilisation des horaires de travail et du temps de travail

- Le temps de travail et les horaires en général
- Les obligations de l'employeur
- La mise en œuvre
 - Les horaires flexibles
 - Les heures compensées
 - Les heures négatives
 - Les heures supplémentaires
 - Le travail supplémentaire
 - La tenue du temps de travail
- Réglementation interne
- Conseils pratiques

12.00 – 13.00

Repas

Après-midi

La flexibilisation de la place de travail

- **Le télétravail**
 - **Notion et régime légal applicable**
 - **Les conséquences pour l'employeur**
 - **La prise en charge des frais**
 - **Le règlement de télétravail**
 - **Les frontaliers**
- **Le travail mobile**
- **Le travail en coworking**
- **Le travail détaché**
- **Conseils pratiques**

Pause

La flexibilisation de l'employeur

- Le régime juridique général
- Le régime particulier de la location de service
 - Notion et régime juridique
 - Le cas de la location de service entre entreprises indépendantes
 - Le cas de la location de service intragroupe
 - Les risques pour l'employeur
 - Conseils pratiques
- Le placement privé
- L'Outsourcing
- Les freelances
- Le portage salarial
- Conseils pratiques

La flexibilisation des tâches de travail

- Les employés «réels» et les employés «indépendants»
- Les conséquences en droit du travail
- Les conséquences sur le régime des assurances sociales
- Les conséquences sur la surveillance du travailleur
- Conseils pratiques

16.30

Fin du séminaire

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en cas de nécessité.